

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 19 JUIN 2015, A COUVET, SALLE DES SPECTACLES

Présidence : M. Alexandre Willener (UDC)

Le président ouvre la séance à 19h30, souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation. Il souhaite également la bienvenue à M. Tolga Yonca, qui succède à M. Olivier Berthoud et le remercie pour son engagement. Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 11 mai 2015
4. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Alexandre Willener (UDC)
5. Octroi d'une garantie des prestations de prévoyance dues au personnel des entreprises affiliées à prévoyance.ne et dépendantes de la commune de Val-de-Travers
6. Crédit de fr. 79'835.- pour la perte d'exploitation 2014 du restaurant du Centre sportif
7. Nomination de l'organe de révision
8. Financement de la taxe déchets
9. Examen et approbation des comptes 2014
10. Communications du Conseil communal
11. Motions propositions et projets d'initiatives communales
12. Résolutions
13. Interpellations et questions
14. Nomination du Bureau du Conseil général

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

1. APPEL

Le président demande à la chancelière-adjointe de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 37 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschimann ; Simon Chédel; Eric Demarchi ; Quentin Di Meo ; Johanna Eidam Vautherot ; Simon Eschler ; Jean-Paul Gattolliat ; Christelle Gertsch Macuglia ; Jean-Pierre Gfeller ; Benjamin Jaggi ; Laurent Patthey ; François Rosselet-Christ ; Jean-Michel Rossetti ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Sylvain Kalombo-Meta ; Ion Karakash ; François Oppliger ; Sven Schwab ; Loris Vuilliomenet et Tolga Yonca.
- *Pour le POP* : Thierry Miserez.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Frédéric Schlosser et Alexandre Willener.

Excusés : Alfred Bigler (PLR), Denis Cherbuin (PLR), Niels Rosselet-Christ (UDC) et Philippe Vaucher (POP)

Les 5 conseillers communaux, la chancelière-adjointe Mme Caroline Gaspar, Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, Mme Nicole Kurzen, apprentie, ainsi que 5 spectateurs sont présents.

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune correspondance n'est parvenue au président.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MAI 2015

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION DE M. ALEXANDRE WILLENER

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe UDC, M. Jean-Paul Chédel propose :
✓ M. Laurent Kramer

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Kramer est élu tacitement à la CGF et en est félicité.

5. OCTROI D'UNE GARANTIE DES PRESTATIONS DE PREVOYANCE DUES AU PERSONNEL DES ENTREPRISES AFFILIEES A PREVOYANCE.NE ET DEPENDANTES DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Le président donne la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Frédéric Mairy (cc) indique que c'est un rapport technique qui est présenté ce soir. Ce terme peut paraître curieux quand on sait que le montant articulé à la fin du rapport dépasse les 5 millions de francs.

Afin de répondre à une exigence légale en tant que commune propriétaire à 97% d'une société privée, en l'occurrence la SEVT, il appartient à la commune de garantir les montants qui pourraient être dus par la SEVT à ses collaborateurs actuels et à ses pensionnés, cela en vertu des dispositions légales sur le plan fédéral.

Pour le dire simplement, la commune n'a que peu de choix. L'autre choix serait de se défaire de la SEVT, ce qui serait assez regrettable compte tenu de l'intérêt pour une commune d'avoir le lien qu'elle peut avoir avec cette société.

Le Conseil communal demande donc d'accepter l'émission d'une garantie pour le personnel de la SEVT, comme la commune le fait pour son propre personnel ainsi que pour le personnel enseignant, tout du moins pour la part au sein du Cercle scolaire, qui correspond à ce que la commune verse aux enseignants de l'Ecole JJR.

La probabilité que ce montant doive être sorti est très faible. Elle l'est d'autant plus que les efforts faits pour assainir prévoyance.ne – hausse des cotisations, réserve de fluctuations de valeurs, les versements également faits au titre de l'assainissement – portent leurs fruits. La caisse se porte mieux, elle atteint des objectifs de rendement plus élevés qu'attendus, son taux de couverture est plus élevé aussi que ce que le prévoyait son chemin de croissance.

Même si l'effort a été douloureux et qu'il sera encore supporté pendant très longtemps par les collectivités publiques, le chemin qui a été pris est favorable.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) : « *Le groupe socialiste acceptera cet arrêté. Bien évidemment, il ne souhaite pas se séparer de la SEVT SA d'une part et d'autre part, il semble que l'octroi de cette garantie cumulée à celle déjà offerte pour l'ensemble du personnel et du personnel enseignant ne péjore pas les conditions d'octroi de prêt pour le financement des activités communales.* »

M. Laurent Patthey (PLR) sera tout aussi bref que le débat animé que son groupe a eu en séance de préparation de lundi dernier. Il ne retient qu'un élément du rapport, plus particulièrement dans les conclusions, citant : « *Il n'y a pas d'alternative possible* ».

C'est donc très logiquement que son groupe acceptera l'entrée en matière et l'arrêté.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. C'est à l'**unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à l'octroi d'une garantie des prestations de prévoyance dues au personnel des entreprises affiliées à prévoyance.ne et dépendantes de la commune de Val-de-Travers**, tel que présenté par le Conseil communal.

6. CREDIT DE FR. 79'835.- POUR LA PERTE D'EXPLOITATION 2014 DU RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF

Le président laisse préalablement la parole à la cheffe du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

Mme Chantal Brunner (cc) indique que ce n'est pas de gaité de cœur que le Conseil communal revient devant le Législatif avec ce rapport, pour éponger une nouvelle fois une perte du restaurant du Centre sportif.

En 2014, le restaurant semblait être sur des rails meilleurs puisque le chiffre d'affaires était en augmentation. Il est passé de fr. 706'900.- en 2013 à fr. 782'700.- en 2014. En fait, même si ce résultat était plutôt positif au départ, il s'accompagne d'une hausse des charges. Les marchandises coûtent plus cher mais par rapport aux ventes ce n'est pas vraiment le problème. Ce qui est plus problématique, c'est l'augmentation des charges de personnel, en particulier les extras qui sont appelés lors de différentes manifestations.

Les charges administratives augmentent quant à elles de fr. 8'000.- également.

A compter d'août-septembre 2014, le Conseil communal a pris des mesures, les premières consistant à réduire les heures d'ouverture du restaurant puisque ce sont les charges de personnel qui constituent l'élément négatif de l'exploitation du restaurant. Ce dernier est donc fermé plus tôt l'après-midi. S'il n'y a pas de réservations, de groupes à l'hébergement de clubs de sports, etc, le restaurant est aussi fermé le week-end, soit le samedi, soit le dimanche, parfois les deux jours.

Cela a évidemment pour conséquence de réduire les charges de personnel mais, en parallèle, il y a une insatisfaction des clients qui arrivent devant une porte fermée. C'est de nouveau un autre problème à régler.

Un autre élément qui joue en défaveur du chiffre d'affaires de 2014, c'est la masse salariale du personnel liée à l'exploitation de la buvette de la piscine des Combes alors que la saison a été relativement médiocre. Les années 2011, 2012 et 2013 permettaient de sortir un bénéfice sur la buvette de la piscine qui était versé dans celui du restaurant, mais en 2014 c'est une perte.

Autre mesure prise, c'est la décision d'externaliser le restaurant. GastroNeuchâtel a également fait, à la demande du Conseil communal, une analyse pour tenter d'améliorer le chiffre d'affaires, de trouver une meilleure rentabilité ou de diminuer les charges, les deux mesures étant complémentaires.

Des recherches actives ont également été menées pour trouver un nouveau tenancier.

Dans le rapport daté de mars, Mme Brunner faisait référence aux contacts que le Conseil communal avait eus avec un couple intéressé par la reprise du restaurant. Finalement, ce couple a renoncé, estimant le site trop grand, demandant trop de personnel et de temps pour l'entretenir.

Ensuite, il y a eu des contacts avec une société qui s'était intéressée au restaurant et qui a fait une offre à la commune, mais celle-ci n'est à ce jour pas intéressante pour nous. Le Conseil communal a donc envoyé une contre-proposition.

A la suite de l'article paru dans le Courrier neuchâtelois voilà déjà quelques semaines, un couple a pris contact avec le Centre sportif. Ce dernier est responsable de « La Coccinelle verte », qui est un service de prestations de repas pour les structures de la petite enfance. Cette société fournit déjà 1'200 repas dans différentes crèches du Littoral.

L'idée est de s'étendre sur le Val-de-Travers, Le Locle ou La Chaux-de-Fonds. Ce couple a donc besoin d'une cuisine professionnelle pour développer un projet avec Manor, afin de faire des prestations de traiteur en lien avec cette enseigne.

Mme Brunner a rencontré ce couple lundi. Il est revenu visiter le site aujourd'hui avec deux autres collaborateurs. Ce couple est maintenant en réflexion, mais un intérêt certain pourrait se faire sentir de la part de ces personnes, qui ont vraiment besoin d'une cuisine professionnelle. De plus, ce qu'on peut leur proposer répond à leur besoin.

Le Conseil communal a bon espoir que d'ici août ou septembre l'exploitation du restaurant puisse être remise à ces personnes, sous la forme d'un bail à loyer commercial.

Concernant l'amendement, il va de soi que si les groupes l'acceptent, le Conseil communal y donnera suite.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) remarque que l'organisation actuelle du restaurant n'est visiblement pas rentable et une nouvelle fois le Législatif doit se prononcer sur le remboursement du déficit pour l'année 2014. Son groupe espère qu'un repreneur privé puisse être trouvé au plus vite, en souhaitant que ce dernier apporte des chiffres noirs au restaurant du Centre. Son groupe acceptera à la grande majorité cette demande de crédit et l'amendement du parti socialiste.

M. Loris Vuilliamenet (PS) prend également la parole : *« Inutile de le cacher, le groupe socialiste aurait bien aimé ne pas recevoir ce rapport.*

Il remercie néanmoins le Conseil communal pour celui-ci, de même qu'il remercie l'équipe de La Fourchette pour les efforts entrepris.

Ces efforts et le rapport reçu ont permis d'augmenter les activités du restaurant, de même que son chiffre d'affaires et nous nous en réjouissons.

Malheureusement, augmenter le chiffre d'affaires ne suffit pas. Et à notre sens, il ne suffit pas non plus, dans un dossier comme celui-ci, comme le fait l'Exécutif, d'arriver devant le Conseil général une fois les comptes bouclés et de nous placer devant le fait accompli.

Nous aurions apprécié que la Commission du Centre sportif, dont la création avait été souhaitée par notre Autorité, soit informée plus tôt de la situation. Les problèmes de La Fourchette sont récurrents. Rien ne permet de dire que la Commission du Centre sportif aurait pu en trouver la solution, mais il aurait été bienvenu qu'elle en soit davantage impliquée.

Par ailleurs, nous aurions apprécié que le rapport de l'Exécutif se montre un peu plus complet. 3 petites pages pour un déficit de près de fr. 80'000.-, c'est court.

Comment se structurent les revenus de La Fourchette ? Quelles pistes ont été explorées pour les augmenter encore ? Quels enseignements ont été tirés des échecs précédents ? Comment ont été appliquées les recommandations de GastroConsult afin de maîtriser les charges au-delà de la

réorganisation de l'équipe ? Dans quelle mesure la présence d'un restaurant est-elle véritablement indispensable à la bonne marche du Centre sportif ?

Notre groupe n'attend pas de l'Exécutif des réponses précises à ces questions ce soir mais il n'acceptera ce rapport et l'arrêté qui l'accompagne qu'à une seule condition ; que le Conseil communal s'engage à lui remettre, avant la séance consacrée au budget 2016, un rapport précis sur la situation, en espérant vivement que celui-ci aura pu être réglé d'ici-là et que l'exercice 2015 ne se soldera pas par une demande de crédit. Raison pour laquelle un amendement a été déposé, demandant au Conseil communal de déposer un rapport détaillé avant la séance du budget 2016. »

M. Laurent Kramer (UDC) prend la parole à son tour : « Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour son rapport.

Nous déplorons toutefois la gestion désastreuse du restaurant du Centre sportif. Une nouvelle perte de près de fr. 80'000.- qui aurait pu être épargnée, avec une approche moins bureaucrate et plus professionnelle.

Nous déplorons des charges salariales anormalement élevées et des horaires de travail calqués sur ceux des fonctionnaires parfaitement incompatibles avec la gestion d'un établissement public. A quand une gestion privée ?

Avec un peu de pragmatisme et de conseils de professionnels de la restauration, la commune aurait pu épargner à sa population une nouvelle perte qu'elle devra couvrir sous le fruit de son travail par le biais des impôts.

De plus, l'infrastructure de ce restaurant est très largement disproportionnée. Avec une cuisine Hi Tech, bien trop grande pour qu'un cuisinier puisse y mouvoir efficacement. Il serait temps de redéfinir les dimensions de ces installations.

De plus, la situation de cet établissement n'est pas optimale. Pourquoi ne pas opter pour une buvette avec petite restauration rapide dans le grand hall et réaffecter l'actuel restaurant en une nouvelle installation sportive, comme par exemple un dojo ou une salle de fitness.

Il est temps que la commune reconsidère le concept même de ce restaurant qui a déjà fait perdre bien trop d'argent aux contribuables.

Afin d'appuyer notre mécontentement face à un tel manquement à la raison, le groupe UDC refusera le crédit pour la perte d'exploitation. Concernant l'amendement, nous le comprenons, mais pour rester dans notre ligne, nous nous abstenons. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) s'exprime en ces termes : « Nous sommes bien entendu déçus de la situation financière du restaurant du Centre sportif, une fois de plus, sommes nous tentés d'ajouter, alors qu'un soutien très important avait déjà été consenti fin décembre 2012. Pour faire simple, une partie de notre groupe refusera l'entrée en matière sur ce rapport ainsi que l'arrêté proposé par le Conseil communal tant sur la forme que sur le fond.

A notre avis, le rapport aurait mérité d'être mieux développé, par exemple avec les données sur l'évolution de la fréquentation du restaurant en complément des résultats financiers. Nous avons bien cherché ces indications aussi dans le rapport de gestion des différents dicastères qui sont annexes aux comptes, mais nous n'y avons rien trouvé. Nous espérons que GastroNeuchâtel, tous les consultants et les commissaires qui sont au chevet du restaurant ont accès à toutes les données disponibles.

Les comptes 2013 s'étaient soldés par un déficit de près de fr. 54'000.-. Lors du budget 2014, on nous avait informé qu'avec la nouvelle formule, la situation allait connaître une amélioration ; raison pour laquelle le budget 2014 tablait probablement sur un résultat d'exploitation tout juste équilibré. Mais force est de constater que cette amélioration ne fut qu'éphémère. Avec un déficit effectif final de plus de fr. 78'000.-, on est loin de l'équilibre ; et la situation s'est encore détériorée en 2014.

Le Conseil communal s'empresse de reporter la responsabilité de ce déficit sur les gérants et les anciens collaborateurs qui n'auraient pas donné satisfaction. Mais il ne nous appartient pas de juger de la pertinence de la gestion du restaurant, qui reste quoi qu'il en soit probablement difficile. On

observe néanmoins que la commune change périodiquement les gérants, à peu près tous les 2 ou 3 ans, souvent pour les mêmes raisons, mais sans amélioration significative à la clef. En revanche, nous nous interrogeons sérieusement sur le rôle du Conseil communal et en particulier, s'il a correctement accompli son devoir de surveillance.

Dans le privé, qu'il s'agisse d'un restaurant ou pour une autre activité de service, toutes sociétés anonymes qui présenteraient un déficit de cet ampleur seraient rapidement amenés à la faillite et son Conseil d'administration serait dans l'obligation de déposer le bilan. Or ici, on a l'impression que le Conseil communal teste différentes formules, tergiverse quelque peu et espère des jours meilleurs en s'appuyant notamment sur des consultants externes.

Permettez-nous encore de dire que vis-à-vis des restaurateurs privés de la région, ces sauvetages récurrents pourraient être perçus comme une concurrence déloyale et nous ne pensons pas que la commune se doit de cautionner ce genre de dérive.

Notre groupe avait déjà fait part de son mécontentement lorsqu'il avait fallu renflouer le bilan fin 2012. Dès lors, permettez-nous de relire une partie de notre intervention du 17 décembre 2012 : « Nous considérons surtout que les décisions stratégiques doivent être prises sans tarder pour éviter de se retrouver dans x mois avec un nouveau découvert de plusieurs centaines de milliers de francs. Inutile de rajouter que c'est la dernière fois que nous sommes disposés à combler pareil trou et que toute futur demande éventuelle de complément pour ce dossier sera refusée par notre groupe. » C'est ce que nous disions donc en 2012.

Pour notre part, la couleur avait donc déjà été clairement annoncée voici d'ici plus de 2 ans. Par conséquent et pour rester cohérent, vous comprendrez que notre groupe, ou du moins une partie, refusera cet arrêté. »

M. Thierry Miserez (POP) indique que son groupe remercie le Conseil communal du rapport présenté et la plupart des groupes qui ont posé les questions qui le tergiversaient.

Le gros problème est de savoir si les infrastructures sont adaptées à la demande. Le POP regrette que lors du Tour du Canton, par exemple, le restaurant soit fermé. Un autre restaurateur ouvrirait son établissement. Et là, il semblerait que le Conseil communal ait décidé que le restaurant devait être fermé. Quand on voit l'importance d'un tel évènement, cela est vraiment dommage.

Est-ce que les autres partenaires du Centre sportif mettent la main au porte-monnaie ou seule la commune le fait ? Ce sont ces petites questions que son groupe se pose.

Mme Brunner (cc) revient tout d'abord sur la présence du restaurant dans le Centre sportif. Si l'exploitation du restaurant cessait, le développement de l'hébergement, soit les 56 lits qui sont répartis à parts plus ou moins égales entre la copropriété, l'ECAP et la commune de Val-de-Travers, chuterait de façon drastique, car tous les gens qui viennent à l'hébergement consomment et prennent leur pension au restaurant. Il est donc très important de pouvoir garder et continuer de développer cet hébergement. Le rapport de gestion y fait mention : les nuitées augmentent depuis 2013. La fermeture du restaurant prêterait le développement de l'hébergement.

D'autre part, la commune est liée par des conventions avec l'ECAP pour fournir aussi les repas lors des cours SSCM, pompiers, protection civile, etc. Le problème est que les repas sont relativement bon marché. Du monde vient mais le seuil du chiffre d'affaires est insuffisant. Le Conseil communal en a parlé avec le SSCM plusieurs fois, dont un responsable qui affirmait que si le Château de Colombier arrive à faire des repas à fr. 14.-, La Fourchette pourrait en faire de même. Or, le Château de Colombier a fait faillite ! Il faut donc croire que le montant attribué pour les repas n'est pas suffisant.

En ce qui concerne les mesures proposées par GastroNeuchâtel, elles demandent au préalable un certain investissement.

Le Conseil communal se trouve dans une position délicate, à savoir se présenter devant le Législatif pour lui demander d'investir entre fr. 50'000.- et fr. 80'000.- pour que le restaurant marche, sans garantie de résultat. Le but du Conseil communal est de l'externaliser, car il faut que des exploitants

professionnels soient à la tête de ce restaurant, le gèrent et assument eux-mêmes le risque financier.

Mme Brunner (cc) est offusquée quant à la remarque sur les horaires des fonctionnaires et les salaires des collaborateurs qui seraient trop élevés. Tous les employés sont soumis à la convention collective nationale de travail (CCNT) applicable dans la restauration. La commune ne peut donc pas proposer d'autres contrats de travail que ceux de la CCNT.

Les salaires sont définis dans la CCNT, avec des fourchettes : il y a des salaires pour les cuisiniers, les débutants, avec CFC, sans CFC, avec tant d'années d'expérience, etc. Même chose pour les sommelières et pour tous les postes de travail.

C'est pareil pour les horaires de travail : les heures sont fixées à 42 par semaine et la 43^{ème} heure est une heure supplémentaire. C'est là que ça pêche ! L'Exécutif le sait et s'en rend compte. Si un couple ou des associés indépendants reprennent La Fourchette, les patrons ne seront pas soumis à la CCNT. Cela leur permet de mouiller leur chemise car ils doivent sortir leur chiffre d'affaires, mais en travaillant plus que 42 heures par semaine. C'est le cas dans tous les établissements public et c'est pour ça qu'ils arrivent garder la tête hors de l'eau.

Quant à la remarque de la cuisine qui serait surdimensionnée, évidemment c'est un constat déjà fait à de nombreuses reprises. Fermer cette grande cuisine pour en créer une nouvelle implique un investissement pour en créer une plus petite, donc encore un investissement que la commune souhaiterait éviter.

Il a également été évoqué que la commune changeait souvent de gérant. Ce n'est pas exact, la gérante est en place depuis novembre 2011.

Quant à savoir si les risques sont partagés, le restaurant étant en mains communales, le risque est assumé par la commune uniquement.

Ces réponses ne sont pas satisfaisantes et la cheffe du dicastère s'en excuse.

Mme Brunner (cc) a appris après-coup que le restaurant était fermé lors du Tour du Canton. La gérante ne l'appelle pas toutes les semaines pour l'avertir des fermetures. S'il y a du monde elle ouvre, s'il n'y a personne, elle ferme. Au niveau du Tour du Canton, plusieurs sociétés locales tiennent leur stand. Comme ces dernières utilisent la buvette du bas pour vendre leurs pâtisseries et leurs boissons pour leur société, la Fourchette ne fait pas de chiffre d'affaires lors de ces journées. C'est une mauvaise carte de visite mais ce ne sont pas des journées qui marchent.

M. Miserez (POP) explique que c'est quand même 2'000 coureurs, sans compter les autres personnes présentes. Il ne faut pas oublier que tout le monde ne veut pas être dans des guinguettes.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote d'entrée en matière. Elle est finalement acceptée **par 34 OUI contre 1 NON et 1 abstention.**

Il passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté.

Amendement du groupe socialiste **article 1**, ajout d'une contrepartie

Art. 1 Un crédit de fr. 79'835.- est accordé au Conseil communal pour couvrir la perte d'exploitation du restaurant La Fourchette en 2014. **En contrepartie, le Conseil communal s'engage à remettre au Conseil général, avant la séance consacrée au budget 2016, un rapport détaillé présentant l'évolution de la situation.**

L'amendement est accepté par 29 OUI et 7 abstentions.

Il procède ensuite au vote d'ensemble, en rappelant l'amendement accepté à l'article 1. C'est **par 29 OUI, 5 NON et 2 abstentions que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la demande de crédit concernant le déficit du restaurant La Fourchette**, tel que présenté par le Conseil communal.

7. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION

Le président donne la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Mairy (cc) présente un autre rapport technique qui découle d'une disposition de la nouvelle loi cantonale sur les finances. Par le passé, le Conseil communal était seul maître à bord pour nommer l'organe de révision. Désormais, c'est une des prérogatives du Conseil général.

L'Exécutif propose de continuer dans la lignée de ce qui a été fait depuis la création de Val-de-Travers, à savoir mandater l'expert-réviseur qui est la fiduciaire Vincent Deagostini. Ensuite, lui-même sous traite avec M. Christian Lebet, réviseur domicilié au Val-de-Travers. La commune a été attachée dès le départ à travailler avec une fiduciaire du Val-de-Travers mais aucune ne répondait aux demandes quant au titre d'expert-réviseur. Raison pour laquelle la commune a dû passer par le biais de la fiduciaire Deagostini.

La loi sur les finances n'impose pas de limite dans la durée d'attribution d'un tel mandat. Le Code des obligations est un peu plus restrictif puisqu'il prévoit qu'un mandat ne peut pas être confié à un organe de révision plus longtemps que pour une période de 7 ans.

Avec la loi sur les finances, l'Exécutif ne tient pas compte de cette disposition puisqu'en proposant au Législatif de nommer la fiduciaire Deagostini, les 7 ans seront dépassés au terme de la période d'attribution du mandat. Par contre, il sera peut-être bon, lorsqu'il s'agira de réattribuer ce mandat dans 3 ans, de penser à varier l'organe de révision.

Dans l'immédiat en tout cas, le Conseil communal propose de continuer avec la fiduciaire Lebet, qui connaît bien la commune. De plus, c'est un moment où il y a de gros changements pour la comptabilité communale, à savoir un nouveau plan comptable avec le passage au MCH2, dont le Législatif prendra connaissance avec le budget 2016. Il serait donc souhaitable d'éviter un changement supplémentaire, d'autant plus même si l'Exécutif n'a pas fait d'étude de marché mais seulement demandé quelques coûts à d'autres collectivités publiques, on peut voir que le montant qui est demandé par la fiduciaire Deagostini est plus bas que ceux pratiqués ailleurs dans le canton. Pour le Conseil communal, c'est autant de bonnes raisons de continuer sur cette lancée.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Quentin Di Meo (PLR) indique que son groupe a examiné avec attention ce dossier et remercie le Conseil communal pour le travail effectué. Il salue l'initiative prise ces dernières années pour le contrôle des comptes et est satisfait de la proposition. Dès lors, les membres du groupe PLR accepteront à l'unanimité ce rapport.

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime en ces termes : « *Les motifs pour officialiser cette nomination sont suffisamment exposés et clairement expliqués, raison pour laquelle nous approuvons la proposition du Conseil communal de reconduire le binôme de fiduciaires qui a procédé aux contrôles depuis la première législature.*

Permettez-nous encore une remarque à l'intention des fiduciaires Lebet et Deagostini puis une question au Conseil communal.

- ✓ *D'une part, nous invitons les fiduciaires à perpétuer les bonnes habitudes prises par la commune de Val-de-Travers en la matière. C'est-à-dire, de présenter des comptes qui bouclent dans les chiffres noirs depuis le début de la fusion.*
- ✓ *D'autre part et en marge de cette nomination de l'organe externe de révision, nous avons une question sur les contrôles de nos finances effectués en interne. Notre demande résulte bien évidemment des déboires que la ville de la Chaux-de-Fonds a connus récemment avec l'affaire Monard, où la communication a été plus que déficiente et où le Conseil communal a lui-même reconnu avoir eu une part de responsabilité.*

Bien entendu, nous ne remettons pas en question la manière actuelle de travailler du Conseil communal, ni au sein du DEFI, au contraire, nous pensons même que la commune a un excellent secrétaire général en la personne de M. Christian Reber, ainsi que ses collaborateurs, mais nous souhaitons cependant savoir si le Conseil communal a envisagé de prendre des dispositions particulières ou nouvelles permettant d'éviter pareille mésaventure, en quelque sorte un pare-feu anti-Monard.

Seront-elles intégrées dans le futur règlement financier de la commune ?

En effet, à la lecture de certains commentaires dans le rapport sur les comptes qui sera abordé tout à l'heure, nous avons eu droit à quelques surprises concernant notamment l'école obligatoire, la santé ou encore les imputations internes. Certes, ce ne sont pas 12 millions de francs de différence qui surviennent soudainement mais on s'interroge tout de même et cela relève aussi de notre tâche de Conseiller général d'éviter tout laxisme. »

Mme Antoinette Hurni (PS) prend également la parole : *« De l'avis du groupe socialiste du Conseil général de Val-de-Travers, ce rapport n'appelle pas de grand commentaire.*

Il respecte la loi sur les finances de l'Etat et de Val-de-Travers du 4 juin 2014. Il propose de recourir à une fiduciaire de notre commune, chapeauté par la fiduciaire Vincent Deagostini, qui joue le rôle d'expert-comptable. Le rapport en question impose, en accord avec la loi citée ci-dessus, un contrôle annuel auquel les précédentes Autorités de notre commune s'étaient déjà soumises ; donc le pli est pris. Et, cerise sur le gâteau, le montant d'honoraires lié à ce genre de prestations s'avère être tout à fait dans la norme.

Aussi, le groupe socialiste vous propose d'accepter les 2 articles qui sont dans la conclusion de ce rapport. »

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour le bon accueil à cette proposition. Le Conseil communal se réjouit de pouvoir continuer de travailler avec la fiduciaire Lebet.

Le grand argentier confirme qu'il n'existe pas, au sein de l'administration, des processus de contrôle aussi poussés qui pourraient exister ailleurs. Néanmoins, depuis la création de la commune en 2009, la transmission des informations relevant du suivi des comptes est bonne, que ce soit au sein du DEFI, entre les services ou au sein du Conseil communal. Il rappelle également que la commune s'est dotée très tôt d'un mécanisme de maîtrise des finances. Ce n'était pas une exigence à l'époque mais le devient maintenant avec la loi sur les finances de l'Etat et des communes. La commune de Val-de-Travers a souhaité s'appliquer cette rigueur.

C'est sur cette même voie que le Conseil communal entend poursuivre, sans nécessairement aller plus loin en matière de contrôle. Le cas Monard reste un cas particulier. Quelque soit le contrôle qui aurait pu être mis en place, il n'est pas certain que les mêmes déboires auraient été évités, puisqu'il s'est agi quand même, d'après les informations dont on dispose aujourd'hui, d'une réinterprétation de la part du chef des finances, soit des montants à inscrire au budget quant à ce qui pouvait être attendu au titre de l'impôt sur les entreprises. Ce n'est donc pas une question de contrôle mais plutôt d'interprétation de chiffres.

Pour cette raison et de l'avis du Conseil communal, il n'est pas nécessaire de penser à aller plus loin en matière de contrôle. De plus, cela peut générer passablement de lourdeur administrative.

La commune a une fiduciaire qui fonctionne bien. Au-delà des contrôles des comptes annuels, des contrôles plus poussés sont effectués sur certaines caisses. Chaque année, l'Exécutif essaie de varier les types de contrôles poussés que fait la fiduciaire, qui permet ainsi d'avoir un suivi aussi précis que possible.

Le Conseil communal entend poursuivre sur cette voie en remerciant le Conseil général de la confiance qu'il accorde à l'Exécutif dans cette tâche.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. C'est à **l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la nomination de l'organe de révision**, tel que présenté par le Conseil communal.

8. FINANCEMENT DE LA TAXE DECHETS

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) indique que, comme constaté à la lecture des comptes et de son rapport, la tâche déchets n'est à nouveau pas équilibrée.

Il rappelle que ce compte des déchets est un long processus. Tout d'abord par l'adaptation de la taxe en 2010, en 2012 la taxe au poids avec une nouvelle hausse, en 2014 la taxation des déchets encombrants avec effet seulement à partir du 1^{er} janvier 2015.

Pour des raisons techniques, il a fallu mettre en place pas mal d'informatique et de mécanisme pour pouvoir peser ces différents déchets encombrants. Les retombées escomptées pour cette mise en place ne seront effectives qu'à partir des comptes 2015.

Ce nouveau partenariat avec Val-de-Tri est important pour le Conseil communal, ainsi que cette nouvelle mise en place des déchets sur le site de St-Sulpice, qui doit apporter des améliorations financières sur cette tâche. Il semble que plusieurs dépenses liées aux déchets sont indépendantes de la taxe et des décisions qu'on peut prendre dans le cadre de la technique des déchets.

Certaines charges sont de natures sociales, par exemple les avantages accordés aux différentes familles, l'élimination des déchets sauvages où on a vu une nette augmentation de ces derniers, l'esthétique des containers, tous les éléments qui nous font penser qu'il serait peut-être judicieux de revoir non pas la taxe des déchets mais le financement par l'impôt.

Les communes avaient la possibilité, depuis 2010, de financer une partie des déchets par l'impôt, financement possible entre 20% et 30%.

En 2010 et 2011, il a été proposé de financer ces déchets à raison de 20% par l'impôt. Aujourd'hui, d'autres charges font que la commune n'est peut-être pas bien calibrée par rapport à ces 20%.

Le Conseil communal s'est rapproché de différentes communes pour voir quelle était la partie qui était financée par l'impôt. Il en ressort que 3 communes sont financées par l'impôt à hauteur de 20%, 14 communes par 25%, 1 commune est à 28% et 18 communes sont financées par l'impôt à 30%.

Fort de ce constat, l'Exécutif s'est dit qu'il était peut-être judicieux non pas de travailler sur la taxe l'année à venir et ces prochaines années mais d'essayer de corriger ce dosage de la part financée par l'impôt et il propose d'augmenter cette part à 25% pour être dans une moyenne cantonale.

Le but n'étant pas de l'augmenter sur une période indéterminée mais sur une période de 4 ans, jusqu'en 2019, année où différents phénomènes et mécanismes financiers seront absorbés, tout d'abord une grande partie de l'amortissement des investissements consentis pour les Moloks, et le Conseil communal espère que l'ensemble des effets mis en place actuellement pour améliorer le traitement de ces déchets seront effectifs et que la commune arrivera de nouveau à tourner avec un 20% financé par l'impôt.

Le Conseil communal recommande donc d'accepter, pour une période de 4 ans, l'élévation à 25% de la partie financée par l'impôt.

Le président donne la parole aux différents groupes.

Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) prend la parole en ces termes : « *Au vu de l'évolution négative du montant de la réserve consacrée à l'élimination des déchets ménagers, le groupe socialiste trouve nécessaire de suivre la proposition de passer à une part d'impôt de 25%, part qui nous place encore en dessous de la loi cantonale, et cela pour une durée de 5 exercices.*

Les résultats comptables de ces dernières années laissent penser que ce surplus de charges pourra être absorbé pour une période limitée sans modifier le taux d'imposition. Cela nous semble en tous cas plus judicieux que de toucher au montant de la taxe de base des déchets en cette phase de mise en place de la nouvelle déchetterie. Nous acceptons donc l'arrêté. »

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle que, d'entente avec les différents groupes, cet arrêté sera traité en même temps que les 3 arrêtés relatifs aux comptes.

9. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2014

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer l'ensemble des groupes sur les comptes et le rapport de l'Exécutif, le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Mairy (cc) indique que c'est avec plaisir que le Conseil communal présente les comptes 2014 puisque une nouvelle fois, la commune de Val-de-Travers boucle ses comptes dans le noir, avec un bénéfice appréciable de fr. 465'000.-, qui dépasse même les 4 millions de francs avant les opérations particulières que l'Exécutif propose de réaliser.

Il rappelle que le budget présentait un déficit de fr. 500'000.-. Au bout du compte, l'écart est relativement significatif et s'explique par différents facteurs : certains ont aggravé le résultat et d'autres, à l'inverse, l'ont amélioré.

Il y a eu une mauvaise surprise sur l'impôt des entreprises. A l'inverse, une bonne surprise sur l'impôt des personnes physiques et une bonne maîtrise des charges du personnel. La commune est dans la cible qu'elle s'était fixée : des dissolutions de réserves par rapport à prévoyance.ne et puis une petite réduction de la péréquation. Une fois mis tous ces éléments ensemble, la différence de 4.5 millions de francs par rapport à ce qui était proposé au budget s'explique. Le Conseil communal est satisfait, non seulement d'avoir bouclé dans le noir mais au final d'avoir vu aussi juste que possible.

Il faut également rappeler que les charges ont continué d'augmenter, comme annoncé lors du budget. Les charges s'élèvent à 76 millions de francs, soit 13% de plus que l'année précédente. Pour mémoire, le budget du premier exercice de Val-de-Travers présentait des charges de 57 millions de francs seulement.

Sur ces 76 millions de francs, il faut retirer les 4 millions de francs de prévoyance.ne et 3.5 millions de francs qui servent aux opérations particulières réalisées. Depuis la fusion, les charges ont fortement augmenté en quelques années seulement. Ce qui est heureux par contre, c'est que les produits ont augmenté aussi.

Pour rappel, les augmentations ont été dues notamment à des charges de personnel, puisque le Législatif avait validé la consolidation de certains services, notamment le GSR, les ambulances et les déchets. Il avait aussi été accepté l'augmentation du nombre de places d'accueil pré et parascolaires. Au niveau des comptes, il y avait notamment 2 types de charges particulières, qui

étaient l'entretien des routes et la mise en conformité des bâtiments sur un point de vue de l'électricité. Des charges que l'Exécutif avait souhaité passer dans le budget de fonctionnement.

Les produits ont augmenté dans une même proportion que les charges, soit 13.4% plus élevés que l'année précédente. Sur ces produits de 76 millions de francs, une partie est due aux réserves qui ont été dissoutes. L'impôt des personnes physiques présente une évolution rassurante. Ces dernières années, le Conseil communal s'alarmait d'une possible précarisation de notre population. C'est la première année où le fléchissement de cette tendance est visible mais c'est un peu tôt pour se réjouir.

En tout cas, l'impôt sur les personnes physiques a augmenté plus qu'attendu avec la nouvelle répartition de l'impôt entre le canton et les communes.

Cette heureuse évolution permet de compenser la baisse de l'impôt sur les personnes morales, baisse plus élevée qu'attendue, en partie causée par le contexte économique. Ce qui est assez inquiétant, c'est qu'il y a eu des rentrées fiscales moins élevées qu'attendues en raison de rectifications sur l'exercice 2013 encore, ce qui veut dire que la commune se trouvait déjà dans une phase plutôt basse. De plus, avec la question de l'euro depuis le début de l'année, la crainte est assez forte et cette tendance à la baisse s'accroît. La répartition nouvelle de l'impôt entre l'Etat et les communes a augmenté, pour le canton, le poids de l'impôt sur les personnes morales, lequel a diminué pour les communes. Cela était quand même une évolution souhaitable, dans la mesure où, dans les mauvaises années, la dépendance de la commune à ces entreprises est un peu plus faible et du coup le choc sera subi avec moins d'ampleur que par le passé.

Autre élément à relever encore au niveau des produits, c'est la diminution de la péréquation, de l'ordre de fr. 750'000.-. Cette dernière peut donc être qualifiée de positive, puisqu'elle traduit elle aussi l'amélioration de la situation de Val-de-Travers par rapport à la moyenne des communes neuchâteloises.

L'Exécutif n'a pas pour habitude de se réjouir de toucher moins d'argent, mais là en l'occurrence, avec la péréquation, même si les règles ont un peu changé sur 2014, elles n'expliquent pas à elles seules la baisse de cette rentrée de revenus.

Au niveau des comptes encore, il faut signaler que les investissements étaient en baisse par rapport aux exercices précédents. L'Exécutif aimerait ici se montrer rassurant, expliquer qu'il n'y a pas une volonté claire du Conseil communal de freiner les investissements. Il a consenti des investissements importants les années précédentes. Souvent, ce sont des investissements qui se déploient sur plusieurs exercices et qui nécessitent aussi un suivi de la part de l'administration et des équipes communales. L'Exécutif évite donc de surcharger les équipes avec des nouveaux investissements. Quand on ramène le niveau des investissements par rapport à ceux faits par les anciennes communes, on voit que la commune est vraiment à un niveau d'investissement beaucoup plus marqué, plus élevé, qu'auparavant.

L'Exécutif propose de réaliser 2 opérations particulières grâce aux bons résultats des comptes.

La première, la plus importante, est de couvrir dès à présent le coût du passage au principe d'échéance. Lors de l'examen du budget 2015, il a été constaté que ce changement des règles comptables décidé au niveau cantonal alourdissait pour 3 millions de francs le budget de Val-de-Travers. Pour cette raison, une dérogation aux mécanismes de maîtrise des finances avait pour la première fois été demandée et grâce à ce bon résultat, la commune arrive déjà sur l'exercice 2014 à passer cet obstacle qui s'ajoute aux précédents, notamment celui de prévoyance.ne.

L'autre est de profiter d'une nouveauté de la loi sur les finances qui est de créer une réserve de politique conjoncturelle. Le Conseil communal propose de l'alimenter à hauteur de fr. 600'000.-. C'est un nouvel outil proposé par le canton, qui permettra de disposer d'une petite enveloppe de sécurité, si d'aventure une année les revenus perçus au titre de l'impôt sur les personnes physiques et les personnes morales devaient être beaucoup plus bas qu'attendus en raison d'une détérioration de la conjoncture. C'est en quelque sorte un petit coussin de sécurité qui pourra être bienvenu à l'avenir.

Au sujet de prévoyance.ne, 2014 constituait un cap à franchir puisqu'un montant de 4 millions de francs avait été provisionné par le passé. Le prochain cap à franchir sera en 2019, avec un montant un peu inférieur à 1 million de francs, qui a lui aussi déjà été mis en réserve. Ce sont donc des

obstacles que nous pourrions franchir sans difficultés. Il existe encore un doute au sujet de prévoyance.ne qui avait conduit l'an dernier à mettre un montant de plus de 2 millions de francs de côté en attendant d'y voir plus clair quant aux demandes du Conseil d'Etat sur la couverture que la commune devait pouvoir offrir quant au saut qui devra être fait en 2039 au plus tard, lorsque le taux de couverture passera de 80% à 100%.

A l'heure actuelle, il n'est pas nécessaire de garder ce montant en réserve. Plusieurs communes ont souhaité aller de l'avant dans cette direction. Le Conseil d'Etat a estimé que ce n'était pas nécessaire, que l'effort porté par notre génération pour l'assainissement de prévoyance.ne était déjà suffisant : 4 millions de francs cette année, fr. 900'000.- en 2019 et un relèvement des cotisations qui impactera nos budgets encore pendant de nombreuses années. Le Conseil d'Etat a estimé qu'il n'y avait pas nécessité pour les communes d'aller plus loin encore. Pour cette raison, le Conseil communal propose de dissoudre la réserve qui avait été constituée l'an dernier.

Pour conclure et pour mettre surtout en perspective le résultat positif des comptes par rapport au contexte cantonal, le chef des finances rappelle qu'il y a encore plusieurs réformes qui sont en cours sur le plan cantonal. La réforme de la péréquation des charges, après celle des ressources l'an dernier, qui a eu comme conséquences une diminution pour Val-de-Travers.

Maintenant, c'est la réforme de la péréquation des charges qui va être discutée. Sur l'exercice 2014, c'est fr. 700'000.- que Val-de-Travers a perçu à ce titre. La direction que va prendre cette réforme reste floue mais il faut quand même s'attendre à ce qu'avec des nouvelles définitions de charges de centre qui vont être proposées, des charges qui vont être sorties du système péréquatif actuel, d'autres qui vont peut-être y entrer, le montant qu'on perçoit à ce titre diminue un petit peu à l'avenir.

Un autre élément de contexte cantonal important c'est évidemment les reports de charges que le Conseil d'Etat souhaite faire supporter aux communes. C'est un souhait qui avait été exprimé très tôt par le Conseil d'Etat par rapport au programme d'assainissement que lui-même doit entreprendre pour deux raisons : la première est la diminution du montant que touchera le canton de Neuchâtel au titre de la péréquation fédérale et l'autre élément qui a accentué cette diminution est la demande du Grand Conseil au Conseil d'Etat de proposer dès son budget 2016 un programme d'assainissement qui, à terme, devrait déboucher sur une diminution des charges de 8%.

Le Conseil d'Etat entend faire porter entre 30 et 40 millions de francs aux communes. Une première série de mesures a été proposée dernièrement par le Conseil d'Etat, touchant différents secteurs : l'école, les transports, la culture et la fiscalité avec une participation des communes aux rabais d'impôts qui sera introduite dès 2016.

8 millions de francs sont en jeu sur 2016. Ramenés au ratio de la population de Val-de-Travers, cela représente environ fr. 650'000.-.

Le Conseil d'Etat n'a pas seul la main sur le dossier. Plusieurs mesures qu'il propose devront être validées ou non par le Grand Conseil. Le seul mérite qu'aura eu la communication du Conseil d'Etat au mois de juin par rapport aux habitudes prises par le passé en matière de report de charges, c'est que cela permet d'imaginer le scénario du pire pour le budget à venir. Il faut espérer que soit le Grand Conseil, soit les discussions qui doivent encore avoir lieu entre les communes et le Conseil d'Etat, permettront peut-être de diminuer un peu la note, mais pour l'instant il faut s'attendre que sur 2016, la commune subisse un report de charges de l'ordre de plus de fr. 600'000.-.

Autre élément encore au niveau cantonal qui reste en suspens, c'est la répartition des impôts. Celle-ci se trouve encore dans une phase transitoire. Pour rappel, une nouvelle répartition des impôts a été mise en place en 2014. Un impôt encore échappait en grande partie à cette répartition, celui sur les frontaliers. Compte tenu de l'évolution globale de plusieurs dossiers, des demandes sont en cours auprès du canton afin de prolonger encore cette phase transitoire qui est favorable à plusieurs communes, dont Val-de-Travers, de l'ordre d'environ fr. 150'000.-. Ce n'est donc pas exclu que sur ce terrain-là, l'Exécutif arrive encore à prolonger d'un an une phase transitoire et réussir à atténuer un peu l'impact des reports de charges souhaité par le Conseil d'Etat.

Au final, dans ce contexte difficile, le Conseil communal réaffirme la ligne qui est la sienne depuis le début, c'est-à-dire se montrer aussi prudent que possible. Cette prudence permet, comme cela a été

le cas par le passé et comme c'est le cas encore maintenant, d'anticiper les gros obstacles à venir. Cette année permet donc d'anticiper le passage au principe d'échéance.

Il faut aussi rappeler que même quand le Conseil communal présente des comptes bénéficiaires comme ce soir, la commune dispose d'une capacité d'autofinancement relativement faible par rapport au seuil qu'elle devrait pouvoir atteindre. 2011 est la seule année où la commune avait pu atteindre un seuil jugé suffisant selon les standards financiers, avec un bénéfice de plus de 2 millions de francs.

C'est pour cela aussi qu'il faut vraiment garder ce même cap et se montrer aussi prudent que possible, tout en se réjouissant dans l'immédiat de ce bon résultat, tout en remerciant à la fois le Conseil général pour sa collaboration quant à l'établissement du budget, au résultat atteint et évidemment l'ensemble du personnel de l'administration.

Le président donne la parole au président de la CGF.

M. Devenoges (PS) ne reviendra pas dans le détail du rapport écrit de la CGF puisque l'Assemblée en a déjà pris connaissance. Il se contente de mettre en évidence quelques éléments particuliers. Tout d'abord, la satisfaction de la CGF, satisfaction bien évidente au vu du résultat largement positif, plus de fr. 465'000.- avec la création de 2 réserves dont il a été fait mention précédemment. La CGF remercie le Conseil communal, l'administration communale et l'ensemble du personnel, d'une part pour la bonne tenue des comptes de l'année 2014 et aussi pour la qualité des rapports qui leur a été remis, aussi bien le rapport concernant les différents dicastères que le rapport lié aux comptes. Et finalement, ce n'est pas une surprise, la CGF a préavisé favorablement l'ensemble des arrêtés qui lui a été soumis ; aussi bien celui concernant la taxe des déchets que la création des 2 réserves et finalement des comptes. Ce préavis favorable a été obtenu à l'unanimité.

Le président donne la parole aux différents groupes.

Mme Johana Eidam Vautherot (PLR) prend la parole en ces termes : *« Tout d'abord, le groupe PLR tient à saluer l'excellent travail accompli par le Conseil communal et l'ensemble de l'administration pour le bon résultat 2014, qu'ils en soient ici tous remerciés chaleureusement.*

L'examen des comptes par notre groupe a fait ressortir les constatations suivantes :

- ✓ *La gestion rigoureuse et les efforts fournis depuis 2009 ont permis à notre commune de passer des caps onéreux, comme l'assainissement de prévoyance ou le passage au principe d'échéance, sans trop de difficultés.*
- ✓ *Les charges ont été dans l'ensemble bien maîtrisées et nous nous en réjouissons. 2 objets sont tout de même, aux yeux de notre groupe, à savoir l'aide sociale qui frise les 4 millions de francs et la problématique de l'élimination des déchets. A ce sujet, notre groupe acceptera l'augmentation temporaire de la part d'impôt à y consacrer.*
- ✓ *L'attribution de fr. 600'000.- à la nouvellement créée réserve de politique conjoncturelle nous semble tout à fait judicieuse. Nous espérons bien entendu que la commune ne devra pas y avoir recours trop rapidement.*
- ✓ *Les recettes fiscales des personnes physiques et surtout les récupérations extraordinaires ont largement compensé la perte des recettes des personnes morales. Si cela est positif cette année, le scénario ne sera certainement pas identique l'année prochaine. Les pertes engendrées par les entreprises dues à la cherté du franc auront un impact certain.*
- ✓ *Le groupe PLR a également pris connaissance de la baisse de démographie l'an dernier. Ceci alors même que de nombreuses démarches ont été mises en place pour inverser cette tendance. Espérons que les investissements consentis, notamment pour favoriser des projets immobiliers ou la venue de grandes entreprises, contribuent à renverser la vapeur. Nous pouvons encore relever la faible capacité d'investissement récurrente de notre région.*

- ✓ *Finalement, même si la commune s'est dotée de places d'accueil supplémentaires, nous saluons la stabilité des effectifs.*

Les tendances annoncées pour les prochains exercices, notamment la révision des péréquations cantonale et fédérale, affecteront les comptes. Il en va de même en ce qui concerne le programme d'assainissement structurel demandé par le Grand Conseil. Celui-ci nous touchera à hauteur d'environ 2 millions de francs, dont plus de fr 600'000.- en 2016 déjà si les mesures proposées sont validées par le Grand Conseil.

Ces tendances doivent nous faire revenir sur terre après la quasi euphorie d'un bon résultat. La commune se doit de persévérer dans une gestion prudente et pragmatique de ses finances.

Pour terminer, le groupe PLR acceptera les comptes 2014 et les arrêtés y relatifs. »

M. Santiago (Les Verts) prend également la parole : « Nous tenons à remercier le Conseil communal et les services administratifs pour ces rapports particulièrement bien développés et truffés de commentaires très intéressants qui nous permettent d'apprécier la bonne tenue du ménage communal sur le plan financier. On peut en effet se réjouir qu'au final, alors que l'assainissement de prévoyance ne est en bonne voie et avant opération particulière pour provisionner des réserves, le résultat du compte de fonctionnement est bénéficiaire à hauteur de 4.1 millions de francs ; du jamais vu.

Cela peut nous conforter quant à la situation relativement saine qui prévaut pour notre commune, grâce notamment à des récupérations d'impôts particulièrement élevées mais qui ne se reproduiront pas chaque année.

Tout comme l'a évoqué le président de la CGF, nous partageons également les orientations sur la stratégie financière qui s'avère globalement judicieuse et les options proposées par le Conseil communal concernant le préfinancement pour le passage au principe d'échéance, ainsi que pour la réserve dite de politique conjoncturelle.

Ces rapports nous ont toutefois paru par moment plutôt déconcertants. Si la commune maîtrise les charges qui sont de son ressort, il subsiste bon nombre d'inconnues qui relève de décisions à venir du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Les variations qui en résultent, pour nous, ne se chiffrent pas en dizaines de milliers de francs mais bien en centaines de milliers et en millions de francs.

Il nous semble que le poids de ces inconnues est en constante augmentation ; ce qui rend difficile toute projection réaliste. La menace d'un report de charges du canton sur les communes est encore et toujours à nos portes ; ce qui induit potentiellement, comme l'a rappelé M. Mairy, une relative fragilité de l'équilibre financier pour Val-de-Travers.

Cependant, pour en revenir au niveau communal, nous sommes parfois surpris par l'écart de ces comptes avec les estimations budgétaires, qui pour certaines se sont avérées peu précises, approximatives, et même certains postes ont été tout simplement oubliés. On pense à la médecine scolaire ou à la prophylaxie dentaire par exemple. Ces omissions concernent plusieurs dicastères directement ou indirectement ; l'école obligatoire, la santé, les finances, l'administration, le social, qui tous n'ont apparemment rien vu passer lors de l'élaboration du budget.

Alors que les étudiants finissent leur période d'examens, on pourrait être amené à se demander si le Conseil communal in corpore obtiendrait une note suffisante ou s'il devait être recalé. Quoi qu'il en soit, on espère que de pareilles omissions ne se reproduiront plus. Et compte tenu du résultat final, on peut se montrer relativement indulgent.

A propos du chapitre sur le programme de la législature et le bilan intermédiaire des objectifs, on peut avoir 2 manières opposées de le lire :

- ✓ *Petit a : on tombe dans l'autosatisfaction et la congratulation.*
- ✓ *Petit b : on a une lecture plus critique.*

Vous nous connaissez, nous avons choisi la deuxième option.

En effet, pour nous, ce n'est pas parce qu'une action a été réalisée que le résultat est forcément satisfaisant ou que l'objectif est pleinement atteint. Même si cela peut paraître subjectif, c'est un élément important et il est dommage qu'il n'apparaisse pas dans ce tableau.

Quant aux autres actions dites « en cours », par exemple les multiples participations pour aider aux processus de réflexion visant à prendre en considération une substantielle amélioration du schmilblick ou encore toutes celles qui ne sont pas initiées, on fera comme sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Pour être franc, on a plutôt l'impression d'une part, qu'il y a encore du boulot sur la planche et d'autre part, que le Conseil communal est entré en campagne électorale pour sa réélection au printemps 2016. »

M. Kramer (UDC) prend la parole à son tour : « *Le groupe UDC s'est penché avec intérêt sur les comptes 2014 de la commune et tient à remercier les auteurs des différents rapports pour leur qualité, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à nous présenter ces comptes.*

Après le résultat de l'exercice 2013, nous constatons une nouvelle fois que les comptes sont tenus. Malgré les 3 millions de francs pour la réserve de préfinancement et les fr. 600'000.- de réserve, la commune arrive à dégager un bénéfice de plus de fr. 460'000.-. Avec ce nouveau résultat dans les chiffres noirs, nous demandons la baisse d'un point supplémentaire d'impôt comme promis et attendu.

Par contre, nous nous interrogeons sur les recettes des impôts des personnes morales. Pourquoi cette diminution n'a-t-elle pas été prévue lors du budget ?

Nous regrettons le manque d'investissement consenti au vu de la conjoncture actuelle, qui justement appelle à investir pour soutenir l'économie locale. De plus, la facture sociale continue d'augmenter sans aucune baisse à prévoir dans l'avenir. La situation du chômage et de la baisse démographique nous interpelle également.

Nous sommes favorables à la décision du Conseil communal de constituer une réserve de politique conjoncturelle ainsi qu'une réserve de préfinancement.

Le groupe UDC acceptera à l'unanimité les comptes 2014, ainsi que les 2 arrêtés relatifs aux réserves et l'arrêté relatif à la taxe des déchets. »

M. Sven Schwab (PS) s'exprime à son tour : « *Comment ne pas commencer cette intervention par se réjouir, pour la 6^{ème} fois d'affilée, du bénéfice réalisé par la commune de Val-de-Travers.*

Comment ne pas non plus, une fois encore et n'en déplaisent à quelques grincheux nostalgiques, (mais nostalgiques de quoi, serais-je encore tenté de dire !), se féliciter d'avoir décidé d'unir nos forces et les destins de nos anciennes communes, dont le fonctionnement et les résultats tranchent si radicalement avec ceux de notre rayonnante commune fusionnée.

Un sixième bénéfice de suite, disais-je, c'est extraordinaire, ce d'autant que les voyants n'étaient pas tous au vert. En effet, le budget était déficitaire à hauteur du demi million de francs mais de surcroît plusieurs points très importants l'impactaient : je pense ici à la recapitalisation de prévoyance.ne et à la fin de l'aide au titre de la péréquation verticale. Par ailleurs, plusieurs incertitudes pesaient encore sur le budget.

A la réception des comptes 2014, on peut faire les constats suivants :

- ✓ *Les comptes sont effectivement impactés par l'assainissement de prévoyance.ne ;*
- ✓ *Les charges ont drastiquement augmenté mais de manière parfaitement maîtrisées dans une mesure analogue aux recettes ;*
- ✓ *L'année 2014 a vu l'intégration de la crèche de Môtiers sous l'égide de la commune avec l'engagement de personnel et l'augmentation du nombre de places d'accueil ;*
- ✓ *Autre constat, la péréquation intercommunale est moins élevée qu'attendue et les baisses ne font vraisemblablement que commencer ;*

- ✓ Quant à l'impôt sur les personnes morales qui s'élève à 3.5 millions de francs, il a été fr. 800'000.- plus bas qu'escompté, ce qui traduit une certaine fragilité du tissu économique face aux aléas du contexte économique. Malheureusement, l'année 2015 ne sera pas meilleure, le franc fort étant passé par là, en même temps que certaines crises, en Russie ou ailleurs. En revanche, l'impôt sur les personnes physiques est nettement plus élevé que prévu, grâce à la bascule d'impôt mais aussi grâce à la récupération d'impôts et vraisemblablement à la déclaration de certains éléments de fortune, dans un contexte transitoire d'amnistie fiscale.
- ✓ Les comptes sont également impactés par la réserve de plus de 3 millions de francs destinée au préfinancement du passage au principe d'échéance, auquel le groupe socialiste donnera son assentiment tout à l'heure.
- ✓ Un montant de fr. 600'000.- est affecté à une réserve de politique conjoncturelle, dont le but actuel, mais qui doit être encore précisé par un règlement, doit être affecté à des temps où la fiscalité n'apporterait pas les recettes escomptées. Le groupe socialiste acceptera également cet arrêté.

Une fois encore, nous sommes heureux d'accueillir un bénéfice. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que le canton est quant à lui dans une situation financière très délicate et que des mesures démagogiques telles que celle le contraignant à une économie supplémentaire de 160 millions de francs à très brève échéance risque d'avoir de sérieux effets sur les communes. On remercie d'ores et déjà le Conseil communal de défendre les intérêts de la commune face à des reports de charges indésirables.

Enfin, l'examen des comptes nous apporte également un certain regard sur les déchets, dont le compte n'est toujours pas équilibré. Depuis l'instauration de la taxe au poids et l'installation des Moloks, il est vrai que nous naviguons un peu à vue. La maîtrise des charges est souvent mise à mal par plusieurs éléments : je dirais en premier lieu l'indiscipline d'une certaine frange de la population, qui transforme parfois certaines places de collecte en dépotoirs. Vous aurez bien compris que si j'utilise le terme « dépotoir », c'est uniquement pour faire bonne figure dans le procès-verbal et auprès de ceux qui le liront dans 50 ans mais je n'aurai pas peur, tout à l'heure lors de l'apéritif, de parler de véritable « merdier », terme plus approprié que châtié vous l'admettez. L'on peut également se poser la question de l'efficacité du système Molok et finalement admettre aussi que le nombre de Moloks et d'écopoints qu'il a fallu, à juste titre, construire à posteriori sont autant d'éléments péjorant la situation. L'argumentaire du Conseil communal concernant l'augmentation de la part prélevée sur l'impôt a convaincu notre groupe, qui acceptera l'arrêté proposé.

Avant d'apporter un commentaire tout à fait personnel et désabusé, je précise que le groupe socialiste acceptera les comptes présentés. Je tiens, au nom de tout le groupe socialiste, à féliciter et remercier sincèrement le Conseil communal de son excellent travail ainsi que tout le personnel communal, à qui j'adresse nos remerciements et toute notre reconnaissance.

Enfin, je terminerai par une note personnelle, prise sur le vif et qui finalement n'est autre qu'une réaction des « tripes » et la traduction d'un état d'âme passager. En rédigeant mon rapport, je me suis dit que l'on se sortait finalement de cet exercice 2014, comme des précédents, sans grand mal. En y réfléchissant bien, je n'irais pas jusque-là. En effet, il me semble que quelques stigmates du passé : l'attentisme, la peur de l'avenir, le recroquevillement sur soi existent encore ici et là. En effet, on se veut être une commune dynamique, ouverte aux familles et aux jeunes. On se plaint par ailleurs de la délinquance juvénile (tout en se remémorant avec nostalgie – on y revient – les bêtises faites du temps de sa propre jeunesse). Et pourtant : on n'investit pas assez dans nos places de jeux, en se satisfaisant de places qui sont pour certaines vieillottes et pour d'autres dangereuses. On tire par ailleurs à boulets rouges sur notre jeunesse, tout en refusant de lui mettre les moyens nécessaires à disposition lorsqu'elle trouve enfin un lieu de rencontre dynamique et fortement fréquenté. On se cache derrière quelques notions d'économie et on oublie parfois que nous devons construire et investir pour le bien-être de notre population. Cela me fait penser à une remarque de Churchill à son parlement, lorsque celui-ci lui a demandé de couper les subventions aux arts et à la culture pour soutenir l'effort de guerre. Churchill avait alors répondu : « mais alors pourquoi faisons-nous la guerre ? ».

Bref, vous l'aurez compris, je suis un peu amer à certains égards. Personnellement, à l'heure des comptes et alors que l'on s'embarque dans la dernière année de la législature, je rêve de retrouver l'ambiance positive qui régnait au sein du Conseil général lors de la première législature. Où les partis politiques et les Conseillers généraux faisaient souvent fi de leurs dogmes surannés, concentrés qu'ils étaient sur la construction de la nouvelle commune. Cette construction, main dans la main entre toutes les forces, a fonctionné et nous a amené dans la situation que nous vivons actuellement.

Mais malheureusement, la nostalgie n'est plus ce qu'elle était ! »

M. Mairy (cc) fait part de quelques commentaires généraux avant d'entrer dans l'examen de détail, en remerciant tout d'abord l'accueil favorable des différents groupes à ces comptes, ainsi que la caution apportée à la ligne de prudence souhaitée par le Conseil communal.

Il indique à M. Santiago (Les Verts) que, lors de l'examen de détail, c'est volontiers qu'il prendra connaissance des manquements que le Conseil communal aurait eu lors de l'établissement du budget, qu'il n'hésite donc pas à les signaler. Il ne semblait pas qu'ils étaient aussi nombreux que cela.

Par rapport aux inconnues cantonales, il faut apprendre à vivre avec le fait qu'il y en aura toujours, qu'elles soient cantonales ou fédérales. On a beau vouloir régler la situation, essayer de mettre sur pied des nouvelles répartitions d'impôts, des phases transitoires se mettent quand même en place et les reports de charges font leur retour. C'est une constante avec laquelle il faudra vivre et qui conforte le Conseil communal dans la nécessité de pouvoir anticiper tout ce qui peut l'être.

Par rapport à la baisse de l'impôt sur les personnes morales, à savoir pourquoi le budget n'était pas si précis, il renvoie volontiers le groupe UDC à la page 16 du rapport à l'appui des comptes, qui donne tout le détail et explique avec précision pourquoi cela n'était pas possible d'être plus précis dans nos estimations : à la fois pour des questions de mise en place de la nouvelle répartition de l'impôt ainsi que pour des raisons conjoncturelles auxquelles se sont ajoutés des rectifications sur des taxations antérieures, qu'il est malheureusement difficile de connaître malgré les liens étroits avec les entreprises de la région.

Par rapport au souhait d'une baisse d'impôt, il rappelle que lors du vote du budget 2015, le Législatif a également voté le principe d'un scénario qui nous permettrait de diminuer d'un point supplémentaire dès le budget 2016. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir ce soir dans la mesure où le Conseil général a entériné le chemin proposé par le Conseil communal.

Quant à l'aide sociale, son évolution inquiète aussi l'Exécutif. Mais elle est aussi à mettre en lien avec la détérioration de la conjoncture qui impacte également l'impôt sur les personnes morales.

Pour conclure sur les éléments plus généraux, au sujet de l'élément final de l'intervention du rapporteur du groupe socialiste quant à Barak, la position du Conseil communal était connue par l'Assemblée, il n'y a donc pas lieu d'y revenir.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail des comptes, en commençant tout d'abord par les comptes de fonctionnement et en annonçant les têtes de chapitres uniquement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

0. ADMINISTRATION

Charges	fr. 8'885'447.25
Revenus	fr. 7'390'057.58
Solde net	fr. 1'495'389.67

1. SECURITE PUBLIQUE

Charges	fr. 3'459'945.51
Revenus	fr. 2'051'025.40
Solde net	fr. 1'408'920.11

2. ENSEIGNEMENT – FORMATION

210.303.00 – Charges AVS

M. Santiago (Les Verts) se demande pourquoi les charges AVS augmentent de manière significative puisqu'il y a un delta entre le budget et le solde de fr. 84'757.48. Sa question résulte du fait que les charges AVS augmentent alors que la masse salariale pour le corps enseignant stagne, voire diminue, que ce soit entre les comptes 2013 et le budget 2014. Au niveau des comptes 2014, soit le compte « 210.302.00 Trait. Corps enseignant », il y a une légère diminution de la masse salariale. Il souhaite avoir des explications quant à cette augmentation.

Mme Brunner (cc) précise que les charges AVS avaient été sous-évaluées lors de l'établissement du budget.

En ce qui concerne le delta, il est vrai que s'il y a une diminution des traitements, il devrait y avoir le même résultat sur les charges AVS, et cela, la présidente de l'Exécutif n'arrive pas à l'expliquer. Ce sont des montants reçus de la caisse de compensation et qui sont additionnés, mais elle n'arrive pas à l'expliquer maintenant.

M. Santiago (Les Verts) indique que les cotisations sont relativement fixes et connues à l'avance. Il n'a pas l'impression que cela a évolué tant que ça, d'autant plus qu'il y a une diminution de la masse salariale.

Mme Brunner (cc) précise qu'il y a eu beaucoup de mouvements enregistrés par la caisse de remplacement puisqu'il a fallu augmenter les cotisations, mais cela c'est pour les remplacements en cas de maladie, d'accidents, de grossesses des enseignantes, ce n'est donc pas ce poste-là. Elle regrette de ne pas pouvoir répondre maintenant.

M. Santiago (Les Verts) précise que c'est à la page 12 qu'il est noté, au niveau des commentaires concernant des imputations internes de médecine scolaire, soit le compte « 210.390.03 Imputation interne médecine scol. 460.490.00 » ainsi que le « 210.390.06 Imputation interne prophylaxie dentaire 461.490.00 ». Suite au commentaire dans la page précédente : « omission d'inscription lors de l'élaboration du budget 2014 », il s'est permis cette remarque dans le débat général.

Il y a eu des omissions et la colonne du budget est vide alors que l'on a un chiffre au niveau des comptes au terme de l'exercice. Il y a peut-être eu des basculements d'un dicastère à l'autre. Il est surpris que cela ait échappé au dicastère de l'école obligatoire, au dicastère de la santé, au dicastère des finances, au dicastère de l'administration. Comme le Conseil communal est très solidaire entre lui, il écoute volontiers une réponse globale de sa part.

M. Mairy (cc) remercie le rapporteur des Verts pour ces éléments. En fait, il s'agit simplement de la prise de conscience du fait que la médecine scolaire et la prophylaxie dentaire étaient des charges qui, auparavant, étaient portées directement par le budget communal alors même qu'elles concernent le cercle scolaire. Cela ne permettait pas d'avoir une vision très large donc elles ont toujours figuré au budget mais sous d'autres formes et le Conseil communal a estimé qu'il était plus correct, plutôt que de répéter cette même pratique au niveau des comptes, de les remettre à l'ordre en faisant apparaître directement le fait que ce sont des charges qui sont partagées à l'échelle du cercle scolaire. D'où la nécessité de les faire apparaître en tant qu'imputation interne. Autrement dit,

ce sont des charges qui étaient déjà évaluées et qui figuraient déjà dans les projections budgétaires, mais pas sous cette ligne.

M. Santiago (Les Verts) remercie le grand argentier pour ses explications. C'est probablement le terme « omission » qui l'a induit dans cette confusion.

Charges	fr. 20'317'736.87
Revenus	fr. 9'086'773.90
Solde net	fr. 11'230'962.97

3. CULTURE – LOISIRS – SPORTS

Charges	fr. 3'699'184.21
Revenus	fr. 1'183'878.92
Solde net	fr. 2'515'305.29

4. SANTE

Charges	fr. 2'558'393.57
Revenus	fr. 1'841'837.26
Solde net	fr. 716'556.31

5. PREVOYANCE SOCIALE

Charges	fr. 10'060'562.05
Revenus	fr. 3'731'765.04
Solde net	fr. 6'328'797.01

6. TRAFIC

Charges	fr. 5'810'986.20
Revenus	fr. 926'616.24
Solde net	fr. 4'884'369.96

7. PROTECTION – AMENAGEMENT – ENVIRONNEMENT

Charges	fr. 6'894'991.82
Revenus	fr. 6'208'934.97
Solde net	fr. 686'056.85

8. ECONOMIE PUBLIQUE

Charges	fr. 2'823'159.23
Revenus	fr. 2'888'103.56
Charge nette	fr. 64'944.33

9. FINANCES ET IMPOTS

Charges fr. 11'526'888.20

Revenus fr. 41'193'120.27

Charge nette fr. 29'666'232.07

A l'exception du chapitre 2 Enseignement – Formation, la discussion ouverte n'a pas été utilisée.

La suite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, le président passe ensuite au vote de **l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2014** qui a la teneur suivante :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} avril 2015 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009 ;

vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 27 mai 2015,

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2014, qui comprennent :*

a) *le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>76'037'294.91</i>
<i>Revenus</i>	<i>Fr.</i>	<i>76'502'113.14</i>
<i>Excédent de revenus</i>	<i>Fr.</i>	<i>464'818.23</i>

b) *le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

<i>Dépenses</i>	<i>Fr.</i>	<i>4'115'159.50</i>
<i>Recettes</i>	<i>Fr.</i>	<i>267'412.80</i>
<i>Investissements nets (augmentation)</i>	<i>Fr.</i>	<i>3'847'746.70</i>

c) *pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :*

<i>Dépenses</i>	<i>Fr.</i>	<i>1'195'457.20</i>
<i>Recettes</i>	<i>Fr.</i>	<i>10'200.00</i>

d) *le bilan au 31 décembre 2014.*

Art. 2 *La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2014 est approuvée.*

Art. 3 ¹ *Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.*

² *Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes. »*

Les comptes sont approuvés par 34 OUI et 2 abstentions par le Conseil général.

L'entrée en matière n'étant pas combattue concernant le second arrêté, le président passe à son examen de détail. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est à **l'unanimité que le Législatif approuve l'approvisionnement de la réserve de préfinancement pour l'assainissement de Prévoyance.ne.**

L'entrée en matière du troisième arrêté n'étant pas contestée, le président passe à son examen de détail. Ce dernier ne suscitant pas de remarques, il procède à son vote d'ensemble. C'est à **l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté concernant la création d'une réserve de préfinancement pour le passage au principe d'échéance.**

Concernant le quatrième arrêté, son entrée en matière n'est également pas combattue. Le président passe alors à son examen de détail, puis à son vote d'ensemble. C'est à **l'unanimité que le Légitif approuve l'arrêté concernant la création d'une réserve de politique conjoncturelle.**

L'entrée en matière et l'examen de détail du cinquième arrêté ne suscitant aucune opposition, ni commentaires, le président passe à son vote. C'est à **l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté concernant le financement des déchets.**

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Aucune communication du Conseil communal.

11. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Légitif.

12. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

1. Question du groupe POP déposée le 16 juin 2015 **au sujet des jetons de présence des Conseillers communaux siégeant au Grand Conseil.**

« Lors du Conseil général du 8 décembre, suite à une question lors de l'examen du budget, le Conseil Communal a signalé que la commission des règlements se pencherait sur une nouvelle mouture du texte concernant le remboursement des jetons de présence des Conseillers communaux siégeant comme députés. Où en est ce dossier ? »

M. Thierry Michel (cc) rappelle que, sans vouloir se substituer aux commissions du Conseil général, suite à une interpellation de certains membres du Légitif concernant les jetons de présence des Conseillers communaux qui sont députés, le sujet a été abordé en CGF, qui a effectivement associé la CREGL pour traiter ce dossier.

Le Conseil communal ne peut que se limiter de confirmer qu'il est disposé à déléguer un représentant à la CREGL lorsque ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Il avait été précisé par le président de la CREGL, lors de la séance de décembre, que l'objectif était de traiter cet objet avant la fin de l'année 2015.

L'occasion pour le Conseil communal de rappeler qu'on parle uniquement de jetons de présence des Conseillers communaux députés. Les jetons de présence des Conseillers communaux qui siègent dans des Conseils d'administration par exemple sont entièrement reversé à la caisse communale, sous la rubrique « 020.439.00 Recettes diverses », où un montant de fr. 8'000.- a été versé à la caisse communale à ce titre en 2014.

14. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président indique que, conformément à l'article 3.7 du règlement général, le Législatif doit nommer un président, un premier vice-président, un second vice-président, un secrétaire, un secrétaire-suppléant et deux questeurs.

Sur proposition des partis, sont élus tacitement et félicités :

- | | |
|---|--|
| a) Présidente | Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) |
| b) 1^{er} Vice-président | M. Pierre-Alain Wyss (PLR) |
| c) 2^e Vice-président | M. Jean-Paul Chédel (UDC) |
| d) Secrétaire | Mme Christelle Gertsch-Macuglia (PLR) |
| e) Secrétaire-suppléante | Mme Antoinette Hurni (PS) |
| f) Questeurs | M. Alban Gashi (PS) et
M. Niels Rosselet-Christ (UDC) |

M. Willener souhaite prononcer quelques mots avant de laisser sa place à la nouvelle présidente du Législatif : *« L'année dernière, on m'avait souhaité bon courage pour la conduite des débats de nos autorités, mais je rassure Nathalie, le courage n'est pas forcément nécessaire, car c'est une fonction passionnante et tout se passe bien et avec facilité. »*

Ce fut un vrai plaisir, pendant ces 13 mois de présidence, de mener les débats et de représenter la commune. Si besoin était, cela m'a encore mieux permis de vivre mon engagement politique et de découvrir quelques facettes ou lieux sympathiques de notre commune.

Je remercie principalement les personnes de la Chancellerie pour leur précieux soutien.

Je remercie aussi les membres du Bureau pour leur soutien, les chefs de groupes et les groupes pour leurs débats de qualité et respectueux ainsi que le Conseil communal pour la gestion et l'avancée des dossiers. A ce niveau, je me plais à relever que notre Exécutif ne connaît heureusement pas les problèmes de communication et de gestion d'autres communes du canton que je ne citerai pas et qui alimentent trop souvent l'actualité dans nos médias. Comme disait la mère de Napoléon : « Pourvu que cela dure !!!! ».

Le politiquement correct voudrait que je m'arrête là et que je ne pousse pas un coup de gueule mais... Tant pis ! Je vais quand même relever un point négatif que j'espère passer au vu de ma couleur politique. C'est le laxisme dans les protocoles de salutations de la part du Conseil communal ainsi que le manque de dialogue avec le Bureau du Conseil général, mais le pire c'est qu'il a réussi à remettre en cause le fonctionnement du bureau !!! Ces choses ne sont pas acceptables de la part d'un Exécutif, à qui je veux rappeler ici que le Législatif est le premier pouvoir dans notre système politique suisse. Cette règle est valable au niveau fédéral, cantonal et bien entendu communal. Je souhaite que notre future présidente veille à la préserver et à l'appliquer.

Voilà qui est dit et j'espère aussi entendu...

Je souhaite beaucoup de moments passionnants à notre nouvelle présidente et que tout se passe aussi bien pour elle que pour moi.

Certains d'entre vous le savent déjà, mais je serai absent pour une plus ou moins longue période qui me fera découvrir une partie du monde dès la fin de ce mois déjà. C'est pourquoi je vous souhaite déjà de bonnes vacances, un bel été et de bonnes Fêtes de fin d'année et vous dis déjà à l'année prochaine.

Merci pour votre attention et que vive la commune de Val-de-Travers ».

M. Willener cède son fauteuil à la nouvelle présidente et, comme le veut la coutume, cette dernière prononce également quelques mots : *« C'est à mon tour, ce soir, de prendre la parole à cette tribune dans le seul objectif de mieux vous la céder ensuite. »*

Je remercie mes collègues de parti de m'avoir proposé à la fonction de présidente et vous, membres de cette Assemblée, pour la confiance accordée.

Mon élection m'honore d'autant plus que je suis la 2^{ème} femme nommée à ce poste depuis la création de notre jeune commune, et ce malgré la faible représentativité de mes pairs au sein des autorités communales. Le Val-de-Travers fait ainsi figure d'exemple à suivre.

Habitant et appréciant cette région depuis plus de 34 ans, je suis fière et heureuse de présider son Législatif et de participer au maintien de son ouverture, aux êtres comme aux idées.

Et une idée, nous le savons tous, prend son temps, prend du temps, le nôtre notamment, pour évoluer et être acceptée. La politique, vecteur d'opinions, berceau de vents contraires, est accaparante et exigeante : que de patience souvent avant d'assister à la concrétisation d'un projet !

A l'adage « Tout vient à point à qui sait attendre », je préfère cependant cette profession de foi : il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier pour pouvoir en apprécier les évolutions et les changements avant l'aboutissement souhaité.

Je ferai tout mon possible pour assumer mon mandat avec sérieux et équité, fidèle à mes convictions profondes en matière de justice et d'égalité, mais à l'écoute de vous tous sans a priori : nous devons, ensemble, combattre sans réserve l'isolement, l'exclusion et le repli, nous engager jour après jour pour une société solidaire et juste. Et bien au-delà des querelles partisans, travailler les uns avec les autres pour tous, dans le respect et l'écoute de chacun.

Je ne résiste pas à la tentation de vous citer ici Gandhi qui, à mon avis, résume bien l'engagement et le travail de milice de tout élu politique : « Chaque bonne réalisation, grande ou petite, connaît ses périodes de corvée et de triomphe; un début, un combat et une victoire. »

Avant de conclure, j'aimerais exprimer ma reconnaissance au président sortant, Alexandre Willener. Vous connaissez certainement tous son affection pour la petite reine, alors permettez-moi d'abuser un peu de métaphores en guise de remerciements.

Cher Alexandre, merci d'avoir si bien tenu le guidon de notre Conseil général, d'avoir su tenir la cadence en dirigeant les débats, d'avoir imprimé à nos séances des coups d'accélération ou de freinage quand il le fallait sans pédaler dans la semoule ! Je vais essayer de prendre votre relais en évitant les pentes savonneuses ou ensablées, à mon rythme de marcheuse plus que de cycliste, avec ténacité et volonté d'agir pour le bien de tous.

Je ne vais pas vous retenir plus longtemps, merci de votre attention et bonne fin de soirée. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, M. Willener remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 21h16.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger